

**Konrad
Adenauer**



**et la
construction
européenne**





Une exposition de la
Fondation Konrad Adenauer
Département Archives de la politique chrétienne-démocrate
Rathausallee 12 · 53757 Sankt Augustin
www.kas.de
Conception : Dung Marketing GmbH & Co. KG www.dung.de

Konrad Adenauer et la construction européenne

Une exposition de la

Fondation Konrad Adenauer

Département Archives de la politique chrétienne-démocrate

Sommaire

- 8 Les étapes de la construction européenne
- 10 « Un point d’ancrage pour l’Europe » -
le plan Schuman et la CECA
- 12 Un revers et un nouveau départ difficile
- 14 Konrad Adenauer et ses
partenaires européens pendant
la phase d’élaboration des traités
de Rome 1956/57
- 16 Pose de la première
pierre de l’unité européenne :
les traités de Rome de 1957
- 18 De la Communauté
économique européenne
à l’Union européenne
- 20 Approfondissement et élargissement.
L’Europe avance vers une Constitution
- 21 L’Allemagne assume
la présidence de l’Union européenne
- 22 Une nouvelle base constitutionnelle
pour l’Union européenne –
de la déclaration de Berlin
au traité de Lisbonne

Préface

Konrad Adenauer, premier chancelier de la République fédérale d'Allemagne, est l'un des pères fondateurs de la construction européenne. Parmi eux, il faut également citer Robert Schuman, Alcide de Gasperi, Paul-Henri Spaak et naturellement aussi Helmut Kohl – qui est à ce jour avec Jean Monnet le seul « citoyen d'honneur de l'Europe » ; tous ont fortement marqué l'évolution de ce qui est aujourd'hui l'Union européenne. L'exposition « Konrad Adenauer et la construction européenne » nous rappelle les choix fondamentaux, les réussites et les difficultés qui ont accompagné la construction de cet édifice depuis 1950.

Peu après la Première Guerre Mondiale, Konrad Adenauer, alors maire de Cologne, appelait déjà à « promouvoir la grande œuvre d'une réconciliation durable entre les peuples et d'une communauté des peuples pour le salut de l'Europe ». Après la Seconde Guerre Mondiale, dans une période d'impuissance et de menaces extérieures, dans un climat de méfiance générale du monde à l'égard des Allemands, il déclare en 1946 lors d'une manifestation de la CDU : « J'en suis intimement convaincu ; rien ne peut apporter enfin autant de repos et de paix à notre région du monde, si souvent bouleversée par les guerres, que les Etats-Unis d'Europe. »

Le plan Schuman du 9 mai 1950 et les débuts prometteurs de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) jettent les bases de la construction européenne. Lorsque le « non » des députés français à la Communauté européenne de défense en 1954 bloque la perspective d'un Etat fédéral européen, Adenauer cherche d'autres possibilités de faire progresser la construction européenne. Les négociations sur la Communauté économique européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique patinent en 1956. C'est l'implication personnelle de Konrad Adenauer qui permettra de débloquer la situation et de parvenir à la signature des traités de Rome le 25 mars 1957, aboutissement de la phase initiale de la construction européenne.

Pour Konrad Adenauer, l'intégration économique de l'Europe n'est qu'une étape sur la voie d'une union politique durable. Pour lui, l'objectif doit être « de veiller à ce que l'Europe et les pays européens conservent leur valeur, leur rôle et leur rang dans le monde ». Le traité sur l'amitié franco-allemande signé le 22 janvier 1963, qui scelle la réconciliation durable et l'amitié entre les deux pays voisins, constituait pour lui « le fondement même de l'union de l'Europe ». Mais sa vision ne se réalisa qu'après sa mort. La voie de l'unité politique allait passer par la fusion des exécutifs des trois communautés européennes au 1er juillet 1967, puis par le traité sur l'Union européenne, conclu à Maastricht et entré en vigueur le 1er novembre 1993.

Depuis le début, la construction européenne s'articule autour de deux thèmes centraux : l'approfondissement continu de l'intégration et l'élargissement constant de l'Union à de nouveaux pays membres, ainsi que la volonté d'un renforcement des institutions par l'élaboration d'une Constitution européenne. L'adhésion au 1er mai 2004 de dix nouveaux Etats, essentiellement d'Europe centrale et orientale, a représenté un défi

particulier pour l'Union européenne. Pour s'y préparer, le Conseil européen - qui réunit les chefs d'Etat et de gouvernement - avait dès juin 1993, à Copenhague, ajouté aux conditions requises pour l'adhésion des pays candidats l'engagement de chacun à procéder à des réformes internes, notamment en matière de politique économique. Pour préserver la capacité d'action de l'Union, il était urgent de rénover ses fondements institutionnels. Une convention européenne élaborera donc à ces fins un projet de traité constitutionnel en 2003.

Pourtant, le processus constitutionnel allait s'enrayer, le traité constitutionnel n'ayant pas été ratifié par tous les pays membres de l'Union. La déclaration de Berlin adoptée le 25 mars 2007 sous présidence allemande à l'occasion du cinquantenaire de la signature des traités de Rome, allait relancer la machine : « Notre chance pour nous, citoyennes et citoyens de l'Union européenne, c'est d'être unis », déclare notamment le document signé par les présidents du Conseil européen, du Parlement européen et de la Commission européenne. Le 13 décembre 2007, les chefs d'Etat et de gouvernement des 27 adoptent le traité de Lisbonne, qui confère à l'Union européenne une plus grande capacité de décision et plus de transparence et la rend plus démocratique, plus proche des citoyens et plus compétitive. La chancelière Angela Merkel a joué un rôle déterminant dans l'avènement du traité, en sa qualité de présidente du Conseil européen. Le traité entre en vigueur le 1er décembre 2009.

La construction européenne doit continuer de progresser, si nous voulons préserver l'influence politique, économique et culturelle de l'Europe dans la mondialisation. Les chrétiens-démocrates poursuivront avec détermination l'œuvre de la construction européenne, qui a offert la plus longue période de liberté, de paix et de prospérité qu'ait connue l'histoire de l'Europe. Il faut nous rappeler sans cesse, et rappeler aussi et surtout aux plus jeunes générations, que cela n'a rien d'une évidence. C'est une des missions que se fixe la Fondation Konrad Adenauer.

Dr. Hans-Gert Pöttering

*Député européen
Ancien président du Parlement européen
Président de la Fondation Konrad Adenauer*

Prof. Dr. Hanns Jürgen Küsters

*Directeur du département Services scientifiques/
Archives de la politique chrétienne-démocrate*



Konrad Adenauer, maire de Cologne en 1917

Le visionnaire

Dès le 12 juin 1919, lors de la cérémonie d'ouverture de l'Université de Cologne, Konrad Adenauer, alors maire de la ville, appelait à *« promouvoir la grande œuvre d'une réconciliation durable entre les peuples et d'une communauté des peuples pour le salut de l'Europe »*. Le 11 mai 1924, lors de l'inauguration de la Foire de Cologne, il déclare : *« Il faut recréer en Europe un climat de paix, et il semble que l'économie doive en la matière servir de précurseur à la politique »*. Sa vision d'une intégration des industries essentielles pour l'Europe annonce déjà ce que proposera le plan Schuman de 1950.

Les étapes de la construction européenne

1923 Le Comte Richard Coudenhove-Kalergi fonde l'Union Paneuropéenne, dont l'objectif est l'unification de l'Europe.

1929 Dans un discours prononcé devant la Société des Nations, le ministre français des Affaires étrangères Aristide Briand propose la création d'une Union européenne dotée de structures fédérales.

1946 Le Premier ministre britannique Sir Winston Churchill, lors d'un discours à Zurich, propose la création des Etats-Unis d'Europe.

1948 L'initiative du congrès de La Haye débouche sur la fondation du Mouvement européen, organisation regroupant toutes les fédérations européennes.

1949 Création du Conseil de l'Europe à Strasbourg.

1950 Le ministre français des Affaires étrangères Robert Schuman annonce son plan d'une Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA).

1951 Signature à Paris du traité instaurant la CECA. Les signataires sont l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas.

1952 Les Etats membres de la CECA signent le traité instituant la Communauté européenne de Défense (CED).

1954 La CED et la communauté politique européenne qu'elle engendrait échouent après le vote de rejet de l'Assemblée nationale française.

1955 Les ministres des Affaires étrangères de la CECA décident, lors d'une conférence à Messine, de poursuivre la construction européenne. Ils en confient la mission à un comité d'experts présidé par le ministre belge des Affaires étrangères, Paul-Henri Spaak. Le rapport Spaak sert de base en 1956 aux négociations en vue d'instituer une Communauté économique européenne (CEE) et une Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom).

1957 Signature à Rome des traités CEE et EURATOM (traités de Rome). Walter Hallstein devient en 1958 le premier président de la Commission européenne.

1965 Signature du traité de fusion des exécutifs des trois communautés européennes (CECA, CEE et Euratom). Il entre en vigueur en 1967.

1973 Avec l'adhésion du Danemark, de l'Irlande et de la Grande-Bretagne, l'Europe des six devient l'Europe des neuf.

1979 Première élection du Parlement européen au suffrage universel direct.

1981 La Grèce devient le dixième pays membre des Communautés européennes.

1983 Sous la présidence du chancelier fédéral Helmut Kohl, le Conseil européen adopte la « Déclaration solennelle sur l'Union européenne ».

1985 L'Allemagne, la Belgique, la France, le Luxembourg et les Pays-Bas signent l'accord de Schengen, qui prévoit la suppression des contrôles des personnes aux frontières intérieures de la zone formée par ces pays.

1986 Adhésion de l'Espagne et du Portugal.

1987 « L'Acte unique européen » réforme les traités de Rome. Son principal objectif est la création d'un marché intérieur européen avant la fin de l'année 1992.



1992 Le traité sur l'Union européenne (UE) est signé à Maastricht.

1993 Entrée en vigueur du marché intérieur européen. L'état-major de l'Eurocorps, embryon des futures forces armées européennes, débute son activité à Strasbourg. Les Etats participants sont l'Allemagne, la Belgique et la France.

1995 L'Autriche, la Finlande et la Suède adhèrent à l'Union européenne.

1997 Le traité d'Amsterdam renforce et étend les compétences du Parlement européen. Il entre en vigueur en 1999.

1998 Helmut Kohl est nommé « citoyen d'honneur de l'Europe » lors du Conseil européen de Vienne. La Banque centrale européenne débute ses travaux à Francfort.

2000 Le traité de Nice ouvre la voie de l'élargissement à l'Est de l'Union européenne.

2002 Introduction des pièces et billets en euros.

2004 Elargissement à l'Est de l'UE : Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie adhèrent à l'Union européenne. Les chefs d'Etat et de gouvernement signent à Rome le traité établissant une Constitution pour l'Europe.

2005 14 des 25 pays membres adoptent la Constitution européenne. Le « non » l'emporte aux référendums français et néerlandais, déclenchant un débat sur l'avenir de l'Union. L'UE engage des négociations d'adhésion avec la Turquie et la Croatie.

2007 Au premier semestre, l'Allemagne assume la présidence du Conseil de l'Union européenne. La Bulgarie et la Roumanie adhèrent à l'Union, dont le nombre de membres passe ainsi à 27. Dans la « Déclaration de Berlin », l'UE s'engage sur des réformes fondamentales et sur la création d'une nouvelle base de traités d'ici à 2009. Le Conseil européen de juin 2007 décide d'adopter un « traité réformateur » au lieu d'une Constitution européenne. Le traité est signé à Lisbonne.

2008 Les Irlandais rejettent par référendum le traité de Lisbonne.

2009 Un deuxième référendum en Irlande aboutit à l'adoption du traité à une forte majorité. Le traité peut dès lors entrer en vigueur, après les ratifications par la Pologne et la République tchèque.

2010 Sur décision du Parlement européen et du Conseil européen, les Etats membres de l'Union déclarent l'année 2010 Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.



Pièce commémorative de 2 euros, frappée lors du 50ème anniversaire des traités de Rome



« Un point d’ancrage pour l’Europe » Le plan Schuman et la CECA

« Le plan Schuman, le traité sur la CED ne sont qu’un début, dans l’esprit même de ceux qui ont travaillé à leur élaboration. Ils ne sont qu’un début notamment parce qu’ils ne réunissent que six pays européens. Mais ce serait folie de ne pas commencer avec six pays, et de vouloir attendre que tous nous rejoignent. J’en suis persuadé : une fois les premiers pas effectués à six pays, un jour viendra où tous les autres Etats européens nous rejoindront. »

KONRAD ADENAUER

Lors de la séance de clôture du congrès de la communauté des hommes catholiques d’Allemagne à Bamberg, le 20 juillet 1952

Le 9 mai 1950, le ministre français des Affaires étrangères, Robert Schuman, propose de regrouper les productions de charbon et d’acier de la France et de l’Allemagne dans une organisation commune, ouverte à l’adhésion d’autres pays d’Europe.

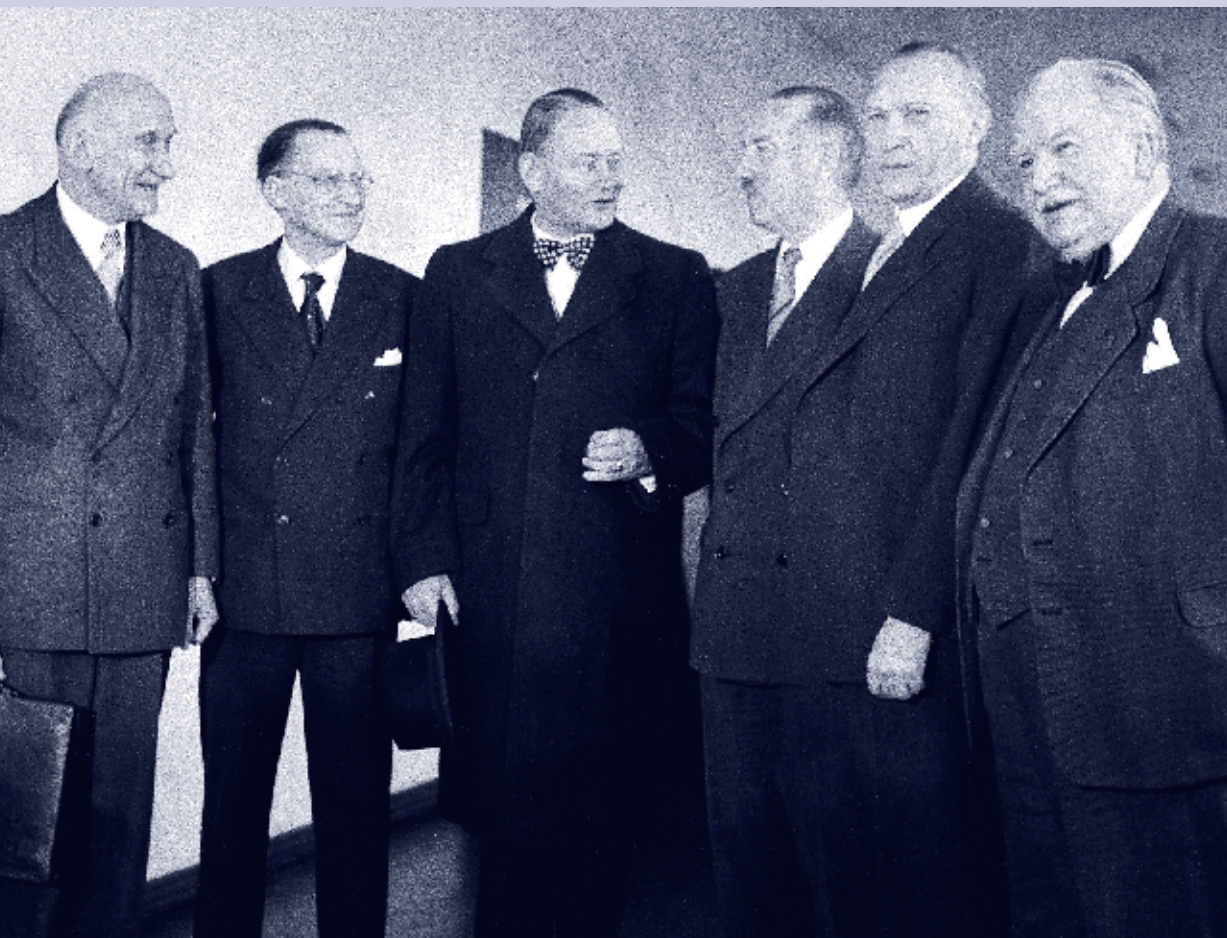
Ce plan, dû à Jean Monnet, un proche conseiller de Robert Schuman, doit permettre à l’avenir de bannir la guerre du continent européen. Le chancelier fédéral Konrad Adenauer fait un accueil favorable à cette idée qu’il qualifie de « pas décisif sur la voie d’un rapprochement entre l’Allemagne et la France, et donc d’un nouvel ordre en Europe fondé sur la coopération pacifique ». Le 20 juin 1950, des délégations de France, de République fédérale d’Allemagne, d’Italie et des Etats du Benelux entament des négociations en vue de créer une Communauté européenne du charbon et de l’acier (CECA). L’Allemagne y est représen-

tée à égalité de droits avec les autres membres.

Le traité est signé le 18 avril 1951. Le 11 janvier 1952, le Bundestag approuve le traité contre les voix des députés sociaux-démocrates. Il constitue la première pierre de la construction d’une Europe politique. Avec la création de la CECA, pour la première fois, les Etats transfèrent des droits souverains à une autorité supranationale. Le traité de la CECA prévoit la création de divers organes : le pouvoir suprême est exercé par une Haute Autorité dont le siège est à Luxembourg. Le Conseil des ministres assure la liaison entre les gouvernements nationaux et la Haute Autorité. Il doit être entendu pour toutes les décisions fondamentales. Une instance de contrôle, l’Assemblée de la CECA, réunit 78 députés de tous les Etats membres. Les litiges au sein de la CECA seront tranchés par une Cour de justice composée de neuf magistrats.



Jean Monnet (au centre) en 1951 lors d’un entretien avec Walter Hallstein et Konrad Adenauer



Les chefs de gouvernements et ministres des Affaires étrangères des pays de la CECA en septembre 1952 à Strasbourg, de gauche à droite : Robert Schuman (F), Alcide de Gasperi (I), Dirk Udo Stikker (NL), Paul van Zeeland (B), Konrad Adenauer (D) et Joseph Bech (Lux)

Un revers et un nouveau départ difficile

« L'unité de l'Europe était le rêve de quelques-uns. Elle est devenue l'espoir d'une multitude. Elle est aujourd'hui une nécessité pour nous tous. Elle est nécessaire pour notre sécurité, pour notre liberté, pour notre existence en tant que nation et en tant que communauté de peuples créatifs et inventifs. »

KONRAD ADENAUER

Au Bundestag le 15 décembre 1954

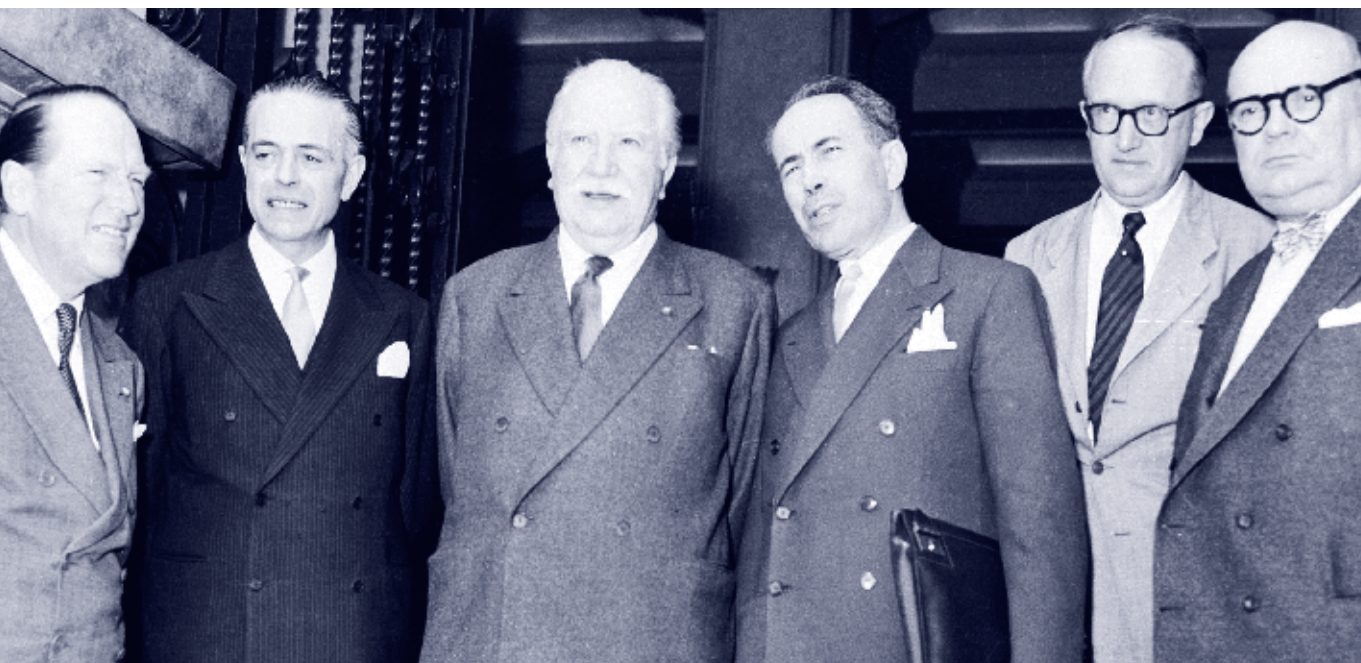
L'échec de la Communauté européenne de défense

Le 24 octobre 1950, le Premier ministre français René Plevin dévoile le projet d'une Communauté européenne de défense (CED). Il prévoit la création d'une armée européenne commune et d'une Communauté politique européenne (CPE). Le chancelier Adenauer appuie immédiatement la proposition française. Le 27 mai 1952 est signé à Paris le traité instaurant une Communauté européenne de défense. Il est ratifié par cinq pays européens (la République fédérale d'Allemagne, l'Italie et les pays du Benelux), mais est rejeté le 30 août 1954 par l'Assemblée nationale française.

Un nouveau départ

L'échec de la CED est perçu par Konrad Adenauer comme une lourde défaite, mais il ne se résigne pas et lutte pour la poursuite de la construction européenne. La proposition du ministre belge des Affaires étrangères, Paul-Henri Spaak, en avril 1955, ouvre la voie à un nouveau départ. Il s'agit de fusionner les

la voie à un nouveau départ. Il s'agit de fusionner les économies nationales en créant un marché commun et en harmonisant les politiques sociales, et d'instituer une organisation chargée de l'utilisation civile de l'énergie atomique. Lors de la conférence des ministres des Affaires étrangères de la CECA à Messine les 1er et 2 juin 1955, une résolution en ce sens est adoptée et un comité est mis en place sous la présidence de Paul-Henri Spaak. Le gouvernement britannique est invité à rejoindre les négociations mais refuse de participer au projet. Mais les six pays de la CECA ne parviennent pas non plus à dégager un consensus. Dans cette situation, Konrad Adenauer donne instruction aux ministres allemands, en particulier Ludwig Erhard et Franz Josef Strauß, de faire taire leurs réticences à l'encontre d'une Union douanière et d'une coopération dans le domaine du nucléaire. En avril 1956, Spaak présente son rapport et des propositions concrètes en vue d'instaurer un marché commun et de créer une communauté européenne de l'énergie atomique. Les ministres des Affaires étrangères des six décident un mois plus tard, à Venise, d'en faire la base des prochaines négociations intergouvernementales.



An den Herrn 22 des Amtes

Bonn, den 19. Januar 1956

(Aufs)

BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND
DER BUNDEKANZLER

6-1020-15/16 zsh.

Angehöriges Amt
Kanzler
Bonn, den 19. Jan. 1956

Geheim

An den Herrn 22 des Amtes

16. Jan. 1956

Die gegenwärtige außenpolitische Lage enthält erhebliche Gefahren. Um als abweisendes und ohne günstige Entwicklung einzuwirken, bedarf es entschlossener Maßnahmen. Dazu gehört vor allem eine klare, positive deutsche Haltung zur europäischen Integration.

In dieser europäischen Integration sehen die entscheidenden Staatsmänner des Westens den Ausgangspunkt der Entwicklung, wie besonders seine Gespräche mit Pinay und Spaak und sehr bestimmte amerikanische politische Erklärungen gezeigt haben. Diese Auffassung ist zweifellos richtig. Wenn die Integration gelingt, können wir bei den Verhandlungen sowohl über die Sicherheit als über die Wiedervereinigung als wesentliches neues Element des Bestehenden einen wichtigen Beitrag leisten.

Umgekehrt sind ernsthafte Bedenken über die Integration nicht zu erwarten, solange die Vereinbarkeit Europas ihre Richtigkeit behauptet, solange die Vereinbarkeit Europas ihre Richtigkeit behauptet, solange die Vereinbarkeit Europas ihre Richtigkeit behauptet.

Daraus ergibt sich als Richtlinie unserer Politik, daß wir den Beschluß von Messine unterstützen und weiterentwickelt durchzuführen müssen. Noch stärker als bisher und der politische Charakter dieses Beschlusses beachtet werden, der nicht allein eine technische Kooperation aus fachlichen Erwägungen, sondern eine Zusammenarbeit herbeiführen soll. Die (auch im Interesse der Wiedervereinigung) die gleiche Richtung des politischen Willens.

- 2 -

- 2 - (Aufs)

und Messine einleitet. Der CECE-Beschluß genügt dafür nicht. In den Maastricht politischen Erklärungen stehen alle politischen Erwägungen fest.

Insbesondere sind für die Durchführung des Programms von Messine folgendes gelten:

1. Die Integration überhaupt unter den Beise ist mit allem in Betracht kommenden Methoden zu fördern, also sowohl auf dem Gebiet der allgemeinen (horizontalen) Integration, wie bezüglich der gegenseitigen (vertikalen) Teilintegrationen.
2. Hierbei ist von vornherein nach Möglichkeit die Schaffung geeigneter gemeinsamer Institutionen anzustreben, um in Höhe der großen politischen Zielsetzung eine feste Bindung der Beise herbeizuführen.
3. Die recht gut gelieferten Beratungen über die Herstellung eines gemeinsamen europäischen Marktes - d.h. eines Marktes, der einen Binnenmarkt ähnlich ist - müssen mit Nachdruck zu Ende geführt werden. Dabei müssen europäische Organe mit Entscheidungsbefugnissen geschaffen werden, um die Politik dieser Beise zu sichern und gleichzeitig die politische Teilverantwortung zu fördern.
4. Abgesehen von den Bedenken des gemeinsamen Marktes sind auch für den Verkehr eine echte Integration der Beise angestrebt werden. Das gilt insbesondere von der Luftfahrt eine grundsätzliche Ablehnung oder Verzögerung von Integrationsplänen für die Produktion, die beschaffungsweisen und die Betriebsführung auf diesem Gebiet ist politisch nicht zu verantworten.
5. Das gleiche gilt für die Energie, insbesondere die Kernenergie. Es ist eine stetige politische Aufmerksamkeit, jeden Zweifel darüber zu beseitigen, daß wir nach wie vor zu unseren Erklärungen von Messine stehen, wonach eine europäische Atomgemeinschaft mit Entscheidungsbefugnissen, gemeinsamen Organen und gemeinsamen Finanz- und sonstigen Durchführungsmitteln gegründet werden soll. Die Amerikaner sehen, wie sie offiziell erklärt haben, in einer europäischen Atomgemeinschaft, die in Gegensatz zur CECE eigene Rechte und Verantwortlichkeiten hat, ein entscheidendes Element der politischen Entwicklung. Sie sind bereit, eine solche Atomgemeinschaft mit allem Nachdruck zu unterstützen.

- 3 -

- 3 - Aufs

andererseits läßt sich auch Auffassung der Selbstverständlichkeit die friedliche Nutzung der Atomenergie von der Möglichkeit der Herstellung von Atombomben praktisch nicht trennen. Der deutsche Versuch einer rein nationalen Atomregelung würde daher von Ausland mit größtem Mißtrauen aufgenommen werden. Insbesondere können wir, wenn gleich selbstverhältnismäßig Deutschland nicht diskriminiert werden darf und die deutsche Forschung und Industrie möglichst frei am erhalten können, eine gemeinsame europäische Beschaffung einzelner Stoffe nicht ablehnen, wenn sie aus Sicherheitsgründen erforderlich ist.

Ich bitte, das vorstehend Dargestellte als Richtlinien der Politik der Bundesregierung (Art. 65 GG) zu betrachten und danach zu verfahren.

gno. A 4 00000

Beglaubigt
Kanzler
Kanzler

Les participants à la rencontre des ministres des Affaires étrangères de la CECA le 1er juin 1955 à Messine, de gauche à droite : Johan Willem Beyen (NL), Gaetano Martino (I), Joseph Bech (Lux), Antoine Pinay (F), Walter Hallstein (D) et Paul-Henri Spaak (B)

Instruction du 19 janvier 1956 du chancelier fédéral Konrad Adenauer à tous les ministres fédéraux

Konrad Adenauer et ses partenaires européens pendant la phase d'élaboration des traités de Rome 1956/57

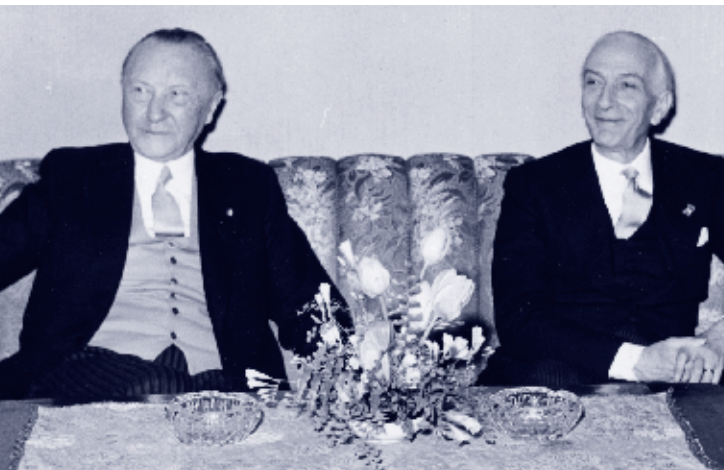
« La première phase de la construction européenne est achevée. Elle avait pour objet de veiller à ce que plus jamais la guerre n'éclate entre les peuples d'Europe... La deuxième phase de la construction européenne a pour objectif de veiller à ce que l'Europe et les pays européens conservent leur importance, leur rôle et leur rang dans le monde. » KONRAD ADENAUER

Le 29 septembre 1956 au cours d'une déclaration à la presse

Adenauer intervient

C'est en juin 1956 que débutent à Bruxelles les négociations entre les gouvernements sur la base du rapport Spaak, pour concrétiser les deux projets de traité. Adenauer et le président du Conseil italien Antonio Segni partagent très largement l'objectif. Mais des

questions difficiles restent à clarifier entre les partenaires. Ainsi la France demande notamment un allègement des règles de concurrence pour ses entreprises et une harmonisation de certains « domaines sociaux » avant la mise en place d'un marché commun, ce que refusent les représentants de l'Allemagne. Les négociations patinent. La conférence des ministres en octobre 1956 à Paris ne parvient pas non plus à résoudre les difficultés. Marqué notamment par la faiblesse affichée par l'Europe lors du soulèvement hongrois et du rapprochement entre les Etats-Unis et l'Union Soviétique dans la crise de Suez, Adenauer se voit contraint d'intervenir personnellement dans les négociations, pour empêcher l'enlisement de la construction européenne. Il se rend à Paris le 5 novembre pour parvenir à un compromis avec le président du Conseil français Guy Mollet. Cela permettra aux six partenaires de trouver au cours des semaines suivantes à Bruxelles des solutions communes sur l'ensemble des questions encore en suspens. La voie est dès lors dégagée pour la signature des traités de Rome et la création d'un ordre de liberté en Europe.



Konrad Adenauer et le président du Conseil italien Antonio Segni le 7 février 1956 à Bonn



Konrad Adenauer et le président du Conseil français Guy Mollet le 29 septembre 1956 à Bonn

Vorläufiges Programm
für die Reise
des Herrn Bundeskanzlers
und
des Herrn Bundesministers des Auswärtigen
nach Paris
vom 5. - 7. November 1956

Montag, 5. November 1956

ca. 8.00 Uhr Abfahrt von Bonn
ca. 16.00 Uhr Ankunft in Paris
20.00 Uhr Essen im Hause von Botschafter
Freiherr von Maltzan

Dienstag, 6. November 1956

11.00 Uhr Beginn der Besprechungen in Matignon
ca. 13.00 Uhr Frühstück im kleinen Kreis in Matignon
16.00 Uhr - 18.00 Uhr Fortsetzung der Besprechungen
18.30 Uhr Besuch bei dem Präsidenten der Republik
20.00 Uhr Diner im Quay d'Orsay (ca. 50 Personen)
anschließend Empfang, zu dem u.a. geladen werden:
die Missionschefs der NATO-Staaten,
die Chefs der ständigen Vertretungen
bei der NATO,
die ehemaligen französischen Minister-
präsidenten sowie
führende Persönlichkeiten aus dem
Öffentlichen Leben (François-Poncet u.a.)

Mittwoch, 7. November 1956

evtl. Besuch des Herrn Bundeskanzlers bei
Botschafter François-Poncet
evtl. Besprechungen in Matignon
mittags Frühstück, gegeben von der Association
de la Presse Diplomatique mit Rede
des Herrn Bundeskanzlers
ca. 16.00 Uhr Abfahrt nach Bonn

— Jetzt - Kern / 1/2 müsste Folgerd b -
LH

Dieser Terminplan für Paris wurde, als von Herrn Bundes-
kanzler genehmigt, dem Ausw. Amt bestätigt. 1/20
H/20

Pose de la première pierre de l'unité européenne : les traités de Rome de 1957

« Le marché commun doit être considéré en premier lieu non comme un traité économique, mais comme un instrument politique. Il faut le concevoir dans le contexte du Conseil de l'Europe, de la Communauté européenne du charbon et de l'acier et d'Euratom ; bref, il s'agit d'une série de faits politiques. La CEE est essentiellement un traité politique qui a pour but, par la création d'une communauté économique, de parvenir à une intégration politique de l'Europe. » KONRAD ADENAUER

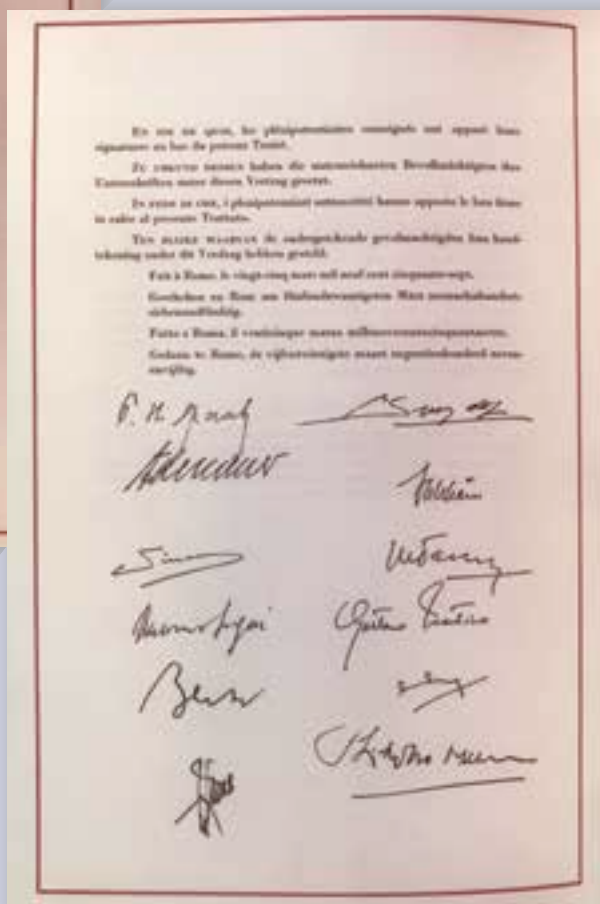
Devant le bureau fédéral de la CDU le 9 novembre 1959

Rome, le 25 mars 1957

Par les traités de Rome, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et la République fédérale d'Allemagne conviennent de créer une Communauté économique européenne (CEE) et une Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom). La CEE doit donner naissance à un marché commun. Euratom sert à mettre en commun la recherche et l'exploitation civile pacifique de l'énergie nucléaire. La CEE sera symbolisée par les douze étoiles jaunes sur fond bleu. Les

traités de Rome entrent en vigueur le 1er janvier 1958. C'est aussi à cette date que les organes de la CEE entament leurs travaux : l'Assemblée parlementaire, dont les membres sont délégués par les parlements nationaux, exerce son rôle de conseil et de contrôle. Les décisions de la CEE sont prises par le Conseil des ministres composé des ministres nationaux dans leurs domaines respectifs de compétence. Afin de mettre en œuvre ces décisions et de poursuivre le développement de la CEE, on crée la « Commission », au sein de laquelle chaque pays désigne deux membres. La Commission est le « moteur » de la construction européenne et la « gardienne » des traités. Le premier président de la Commission est Walter Hallstein, un proche du chancelier Konrad Adenauer.





Signature des traités instituant la Communauté économique européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique le 25 mars 1957 à Rome, au premier rang, de gauche à droite : Paul-Henri Spaak et Jean Charles Snoy et d'Oppuers (B), Christian Pineau et Maurice Faure (F), Konrad Adenauer et Walter Hallstein (D), Antonio Segni et Gaetano Martino (I), Joseph Bech et Lambert Schaus (Lux), Joseph Luns et J. Linthorst Homan (NL)

Première et dernière pages du traité instituant la CEE

De la Communauté économique européenne à l'Union européenne

« Même la CEE ne peut pas fonctionner durablement sans une union politique, tant les mesures qu'elle envisage imposent de créer une base politique au moins similaire dans les différents Etats membres. » KONRAD ADENAUER

Lors d'une conférence de presse à Bonn le 4 août 1964

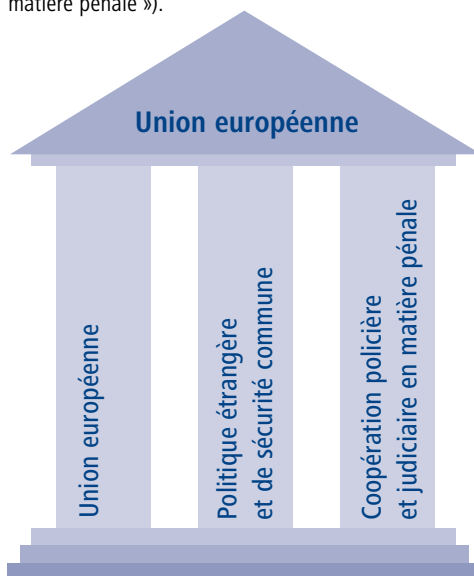
De la Communauté économique européenne à l'Union européenne

Au début de l'année 1958, les trois communautés, CEE, Euratom et CECA, commencent leur travail à Bruxelles. La même année, la Cour de justice des Communautés européennes est créée à Luxembourg, où elle se substitue à la Cour de justice de la CECA. Adenauer fait de l'union politique durable le principal objectif de sa politique étrangère. Pour lui, le rapprochement économique ne constitue qu'une

étape. Cette politique, qui suscite d'après débats en Allemagne, constitue une condition préalable indispensable à la poursuite de la construction d'une Europe politique de paix et de liberté. Le 1^{er} juillet 1967, les organes exécutifs des trois communautés sont fusionnés. Depuis, la Communauté européenne, ou CE, désigne collectivement les trois communautés antérieures. Le traité sur l'Union européenne (UE), adopté à Maastricht, entre en vigueur le 1er novembre 1993. L'UE remplace la CE, et repose désormais sur trois piliers. Les trois communautés réunies au sein de la CE restent les éléments porteurs et constituent le cœur de la politique supranationale (premier pilier). Deux autres éléments viennent compléter le dispositif : la politique étrangère et de sécurité commune, la PESC (qui constitue le deuxième pilier) et la coopération entre les ministres de la justice et de l'intérieur (troisième pilier dénommé « justice et affaires intérieures » puis, à partir du traité d'Amsterdam (1999), « coopération policière et judiciaire en matière pénale »).



Les communautés européennes selon les traités de Rome



L'Union européenne à partir de 1993



L'amitié franco-allemande est scellée en 1963 entre Konrad Adenauer et Charles de Gaulle, président de la République française



François Mitterrand et Helmut Kohl à Verdun en 1984

« Je crois que cette amitié profonde, cette relation étroite entre la France et l'Allemagne, donne un nouvel élan en Europe. Imaginez, si cette amitié n'existait pas, toute tentative de créer l'Europe serait d'emblée condamnée à l'échec. » KONRAD ADENAUER

Discours de table à l'occasion d'un dîner en l'honneur du président de la République française, Charles de Gaulle à Bonn, le 4 juillet 1963

La coopération franco-allemande, moteur de la construction européenne

Konrad Adenauer voulait intégrer la République fédérale d'Allemagne dans le système occidental d'alliance. Cette intégration, tout comme l'union politique et économique de l'Europe de l'Ouest, passait par une réconciliation avec le voisin français. Avec l'intégration de la Sarre dans la République fédérale en 1957, la voie est désormais libre pour cette réconciliation. La bonne entente entre le chancelier allemand Konrad Adenauer et le président français, le Général de Gaulle, est bénéfique au rapprochement entre les deux pays. Le 22 janvier 1963, les deux hommes signent à l'Elysée le traité sur l'amitié franco-allemande. Celui-ci prévoit notamment des consultations régulières entre les deux gouvernements et le développement des échanges de jeunes. En 1988, année des vingt-cinq ans du

traité de l'Elysée, le chancelier Helmut Kohl et le président François Mitterrand annoncent la création d'une brigade franco-allemande. Le concept franco-allemand en matière de sécurité et de défense adopté le 9 décembre 1996 constitue une étape importante sur la voie d'une plus grande intégration des structures européennes de sécurité communes.

Approfondissement et élargissement. L'Europe avance vers une Constitution

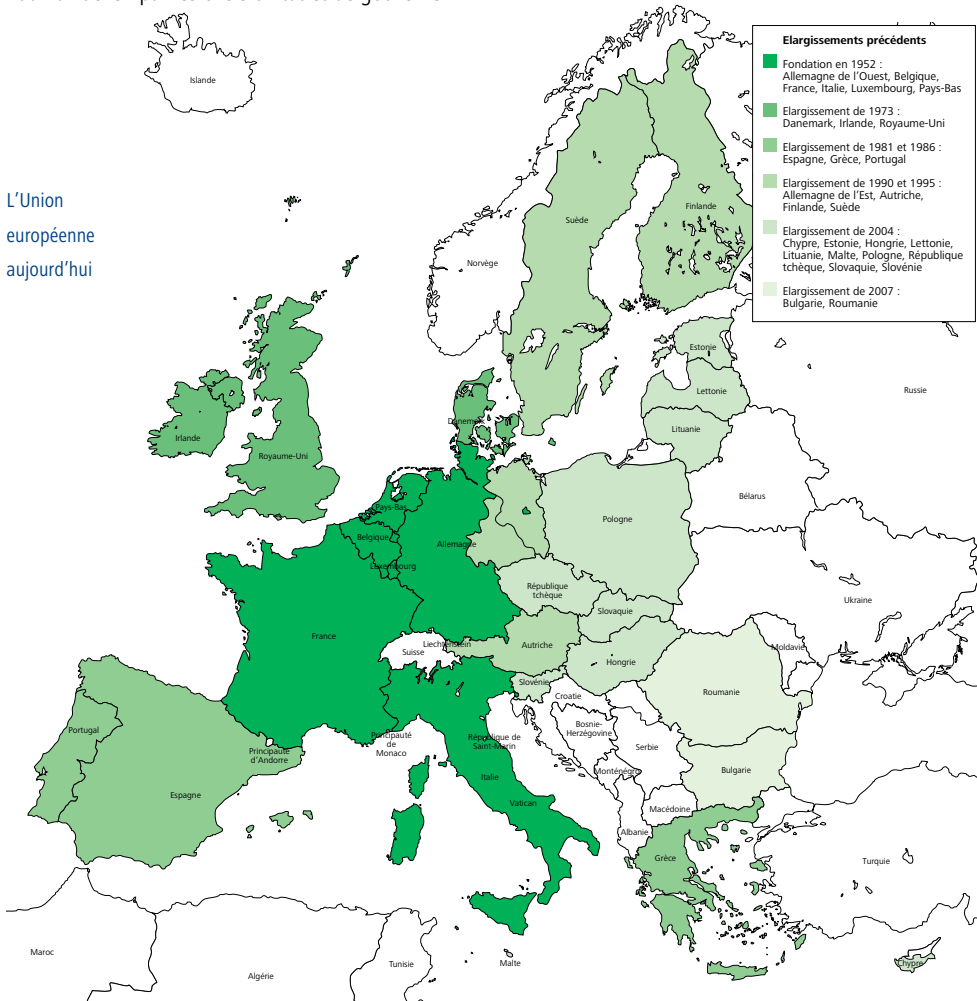
« Mais n'oublions jamais que toute action d'importance requiert de la patience, et que nous Européens, qui voulons créer une Europe unie, avons besoin de cette patience. » KONRAD ADENAUER

Lors de la 7ème conférence franco-allemande à Bad Godesberg le 25 avril 1963

Sur la voie d'une union politique : Amsterdam, Nice, Laeken, Lisbonne

Le traité de Maastricht est complété par le traité d'Amsterdam, qui entre en vigueur le 1er mai 1999. La coopération est intensifiée et de nouvelles compétences communautaires apparaissent. Le traité de Nice (2000) apporte des modifications supplémentaires aux traités existants, en particulier quant aux mécanismes de décision, dans la perspective de l'élargissement à l'Est de l'Union européenne. La Convention européenne, convoquée en décembre 2001 à Laeken par les chefs d'Etat et de gouverne-

ment de l'Union, présente son projet de Constitution européenne au cours de l'été 2003. Le 29 octobre 2004, les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union signent la Constitution à Rome. Après le rejet du texte lors des référendums français et néerlandais, les chefs d'Etat et de gouvernement adoptent en décembre 2007 un traité réformateur, le traité de Lisbonne, qui devait entrer en vigueur au 1er janvier 2009. Les Irlandais rejettent ce nouveau projet par référendum le 12 juin 2008. Les autres Etats membres entendent poursuivre le processus de ratification.



L'Allemagne assume la présidence de l'Union européenne

« A travers le projet de traité constitutionnel, pour la première fois, un traité européen parle expressément de la tolérance qui caractérise les pays membres de l'Union européenne ; grâce à elle, nous jetons les bases sur lesquelles l'Europe future peut élaborer de nouvelles règles raisonnables, des règles à la hauteur de la nouvelle dimension de l'Union européenne et des défis auxquels elle va devoir faire face. Des règles qui nous rendent capables d'agir. Car nous le savons, les règles actuelles ne permettent pas à l'UE de s'élargir, et ne lui permettent pas non plus de prendre les décisions nécessaires. » ANGELA MERKEL

Devant le Parlement européen à Strasbourg le 17 janvier 2007

Le 1^{er} janvier 2007, l'Allemagne prend pour six mois la présidence du Conseil de l'Union européenne. Lors d'un sommet extraordinaire à Berlin le 25 mars 2007, à l'occasion du cinquantenaire des traités de Rome, Angela Merkel invite les chefs d'Etat et de gouvernement à adopter rapidement le traité réformateur.



José Manuel Barroso, président de la Commission européenne, la chancelière allemande Angela Merkel et Hans-Gert Pöttering, président du Parlement européen, le 17 janvier 2007 à Strasbourg



Elmar Brok, membre du groupe PPE-DE au Parlement européen, s'entretenant avec Valéry Giscard d'Estaing, président de la Convention sur l'avenir de l'Europe, le 13 juin 2003 à Bruxelles

Une nouvelle base constitutionnelle pour l'Union européenne – de la déclaration de Berlin au traité de Lisbonne

« On ne peut pas construire l'Europe comme on construit une maison. On commande une certaine quantité de béton, de sable, de ferrailles, etc., on prend un plan, et on se met au travail. L'Europe, c'est plutôt comme un arbre qui pousse, qui grandit une strate après l'autre, mais que l'on ne peut pas construire. » KONRAD ADENAUER

Entretien avec le journaliste français Jean Botrot le 24 novembre 1960

La déclaration de Berlin

Le Conseil européen, réuni le 25 mars 2007 à Berlin pour célébrer le cinquantenaire des traités de Rome, veut donner un nouveau souffle au processus constitutionnel européen qui s'est enrayé. La « déclaration de Berlin » sur les racines, les valeurs et les défis communs à l'Europe comprend l'engagement de donner à l'UE une nouvelle base constitutionnelle d'ici 2009.



Signature de la déclaration de Berlin le 25 mars 2007 par le président du Parlement européen, Hans-Gert Pöttering, la chancelière fédérale Angela Merkel qui préside alors le Conseil européen, et le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso

« Pendant des siècles, l'Europe a été une idée, un espoir de paix et de compréhension. Cet espoir s'est aujourd'hui concrétisé. L'unification européenne nous a apporté la paix et la prospérité. Elle a créé un sentiment d'appartenance commune et permis de surmonter les antagonismes. Chacun des États membres a contribué à l'unification de l'Europe et à la consolidation de la démocratie et de l'état de droit. C'est grâce au désir de liberté des hommes et des femmes d'Europe centrale et orientale que nous avons pu mettre un terme définitif à la division artificielle de l'Europe. L'intégration européenne nous a permis de tirer les leçons de conflits sanglants et d'une histoire douloureuse. Aujourd'hui nous vivons unis, comme jamais nous n'avons pu le faire par le passé.

Notre chance pour nous, citoyennes et citoyens de l'Union européenne, c'est d'être unis. »

Texte d'ouverture de la déclaration de Berlin du 25 mars 2007



Participants au Conseil européen de Berlin, le 25 mars 2007

Le traité de Lisbonne

En juin 2007, le Conseil européen décide d'adopter un « traité réformateur » plutôt qu'une Constitution européenne ; ce traité sera signé en décembre 2007 à Lisbonne. Il se heurte au rejet de l'Irlande lors d'un premier référendum en juin 2008. Le « oui » l'emporte lors d'un deuxième référendum en octobre 2009.

Le président tchèque Vaclav Klaus est le dernier représentant des Etats membres à signer le traité de Lisbonne le 4 novembre 2009. Le traité peut dès lors entrer en vigueur le 1er décembre 2009. Ce nouveau traité fondamental crée une Europe efficace, moderne et démocratique pour tous les citoyens d'Europe. Ainsi s'ouvre un nouveau chapitre de l'histoire de la construction européenne.



Le traité de Lisbonne

Pour toute information sur cette exposition ou pour recevoir gratuitement cette brochure, contacter :

Konrad-Adenauer-Stiftung
Heike Wolter
Tel. : +49 2241 246-2200
E-Mail : heike.wolter@kas.de

Crédits photographiques

Couverture : Bundesbildstelle

Page 7 : Fondation Bundeskanzler-Adenauer-Haus

Page 9 : Deutsche Bundesbank

Page 9 : Groupe PPE-DE au Parlement européen

Page 10 : Bundesbildstelle

Page 11 : Groupe PPE-DE au Parlement européen

Page 12 : Commission européenne

Page 13 : Archives politiques du ministère allemand des Affaires étrangères

Page 14 : Bundesbildstelle

Page 15 : ACDP

Page 16/17 : Commission européenne

Page 18 : Parlement européen / Commission européenne

Page 19 : Bundesbildstelle

Page 20/21 : Commission européenne

Page 22 : Groupe PPE-DE au Parlement européen

Page 23 : Commission européenne

Rédaction

© Konrad-Adenauer-Stiftung

Archiv für Christlich-Demokratische Politik (ACDP)
(Département Archives de la politique
chrétienne-démocrate)

Editeurs

Hanns Jürgen Küsters et Reinhard Schreiner

Conception et impression

Dung Marketing GmbH & Co. KG,
www.dung.de

Sankt Augustin/Paris 2010

Traducteur

Pierre Richard



Une exposition de la
Fondation Konrad Adenauer
Département Archives de la politique chrétienne-démocrate
Rathausallee 12 · 53757 Sankt Augustin
www.kas.de